

Réseau de l'éducation : suivi des recommandations et situation financière des entités

Entités auditées :

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

Commissions scolaires

Cégeps

Universités

Le nom du ministère était à jour en date du 27 janvier 2016.

Ce chapitre

- fait le suivi de recommandations que nous avons formulées dans les tomes *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* publiés à l'hiver 2011 et à l'hiver 2013
- dresse un portrait à jour de la situation financière des entités du réseau de l'éducation.

Quatre recommandations ont donné lieu à des progrès satisfaisants et trois, à des progrès insatisfaisants.

Réseau des commissions scolaires

Les commissions scolaires ne respectent pas encore toutes les exigences imposées en ce qui concerne leur budget et leurs résultats financiers.

- Réglementation relative aux budgets
 - Pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016, toutes les commissions scolaires, sauf une, ont présenté un budget respectant les règles budgétaires ou ont obtenu l'autorisation du MEESR pour enregistrer un déficit plus élevé que la limite permise.
 - Contrairement à nos précédents travaux, elles ont toutes soumises un plan de redressement lorsque cela était requis.
 - Pour plusieurs d'entre elles, les délais de production à l'égard de ce plan n'ont pas été respectés.

Réseau des commissions scolaires (suite)

- Réglementation relative aux résultats financiers
 - Un nombre substantiel de commissions scolaires (12 en 2012-2013, 18 en 2013-2014 et 14 en 2014-2015) ont enregistré un déficit supérieur à la limite permise par les règles budgétaires sans avoir obtenu l'autorisation du ministère.
 - La situation s'est détériorée depuis nos précédents travaux puisque le nombre observé en 2011-2012 était de 7.

Recommandation réitérée

- Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.

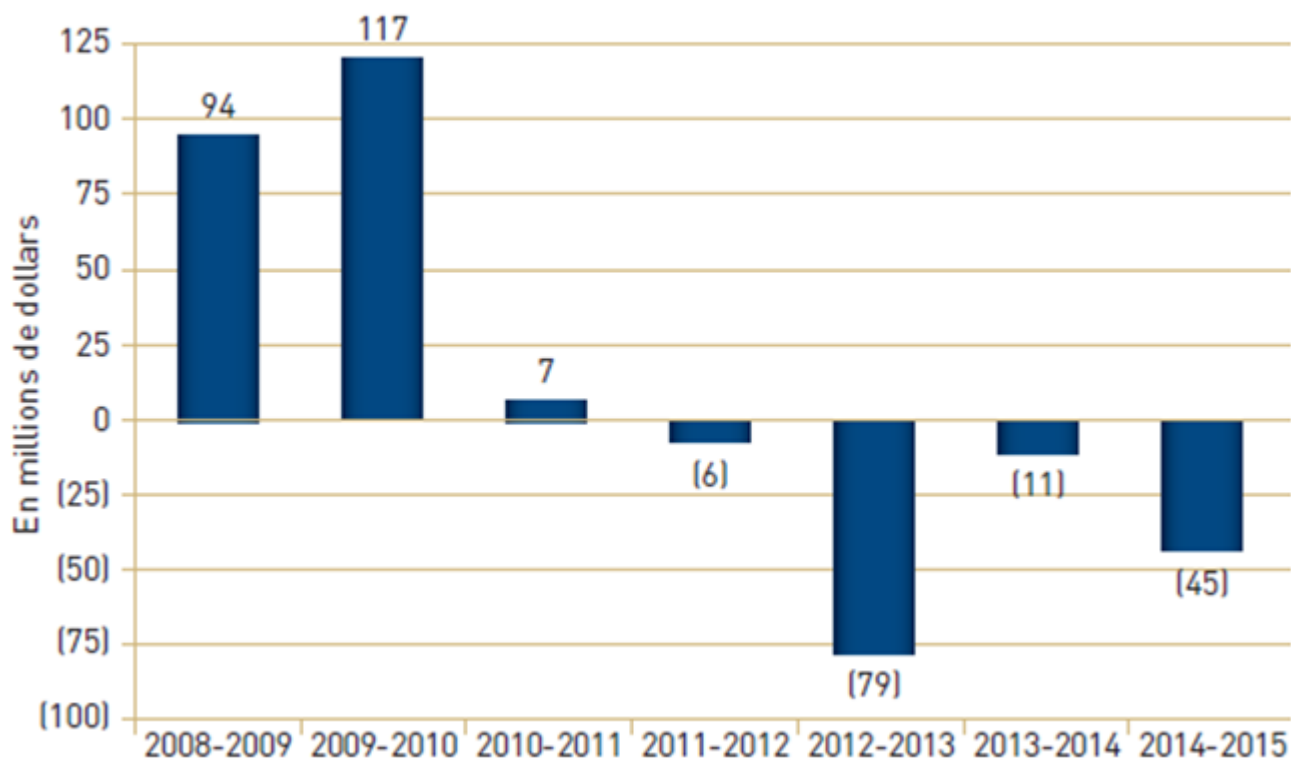
Réseau des commissions scolaires (suite)

Situation financière

- La situation financière des commissions scolaires a continué de se détériorer.
 - Lors de nos précédents travaux, les commissions scolaires étaient passées d'un surplus annuel total de 94 M\$ en 2008-2009 à un déficit annuel total de près de 6 M\$ en 2011-2012.
 - En 2014-2015, celles-ci ont affiché un déficit annuel total de 45 M\$.
 - Pour ce même exercice, les deux tiers des commissions scolaires ont présenté un déficit annuel, soit une hausse de 44 % depuis 2011-2012.

Réseau des commissions scolaires (suite)

Figure 3 Surplus ou déficit annuel total des commissions scolaires



Réseau collégial

Une hausse de la conformité aux exigences budgétaires et financières a été observée.

- Réglementation relative aux budgets
 - Pour les exercices 2013-2014 à 2015-2016, tous les cégeps ont soumis un budget pour leur fonds de fonctionnement et un autre pour leur fonds des immobilisations conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.
- Réglementation relative aux résultats financiers
 - Un seul cégep n'a pas respecté les exigences de la loi puisqu'il a présenté un solde de fonds déficitaire dans ses états financiers pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.

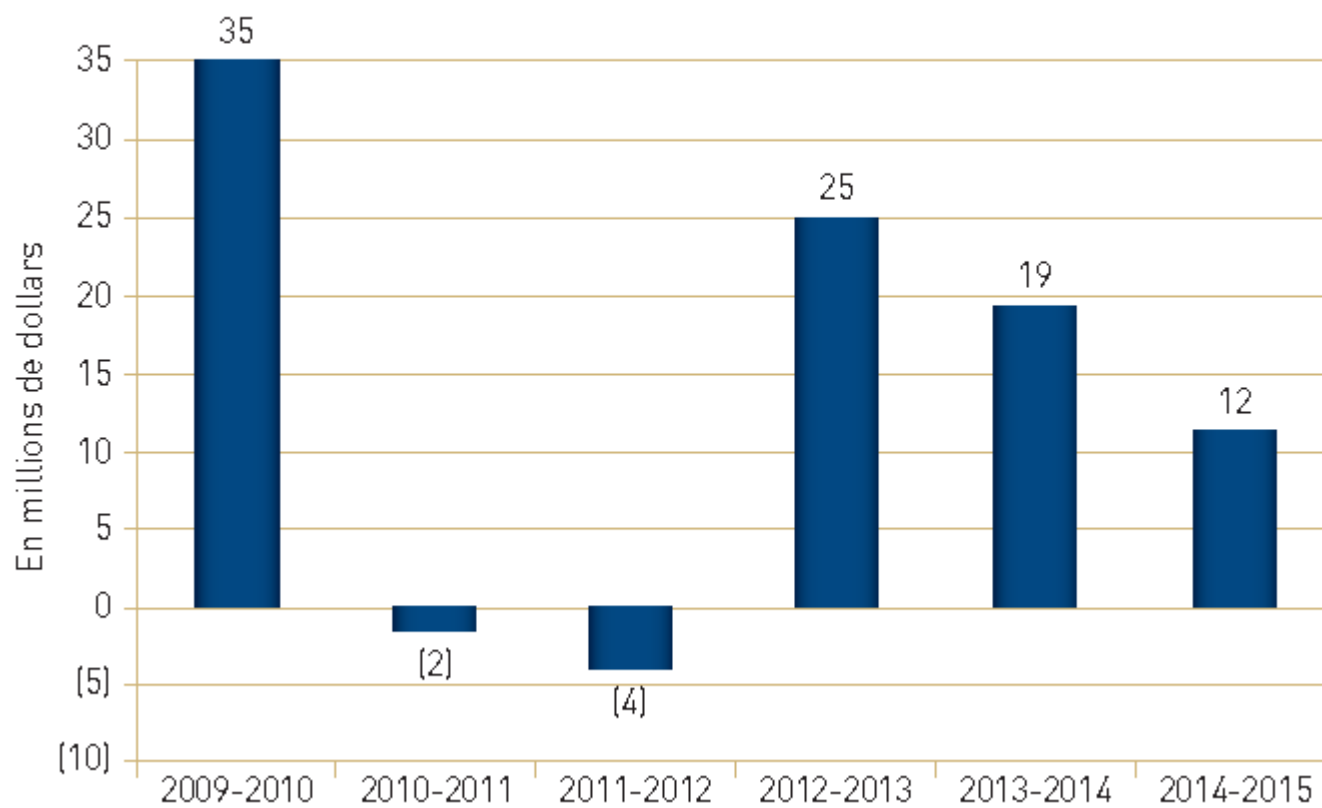
Réseau collégial (suite)

Situation financière

- La situation financière des cégeps s'est améliorée.
 - Lors de nos précédents travaux, les cégeps étaient passés d'un surplus annuel total de 35 M\$ en 2009-2010 à un déficit annuel de 4 M\$ en 2011-2012.
 - Les cégeps ont enregistré globalement un surplus annuel pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.
 - Le surplus s'élevait à 12 M\$ en 2014-2015.

Réseau collégial (suite)

Figure 6 Surplus ou déficit annuel total des cégeps

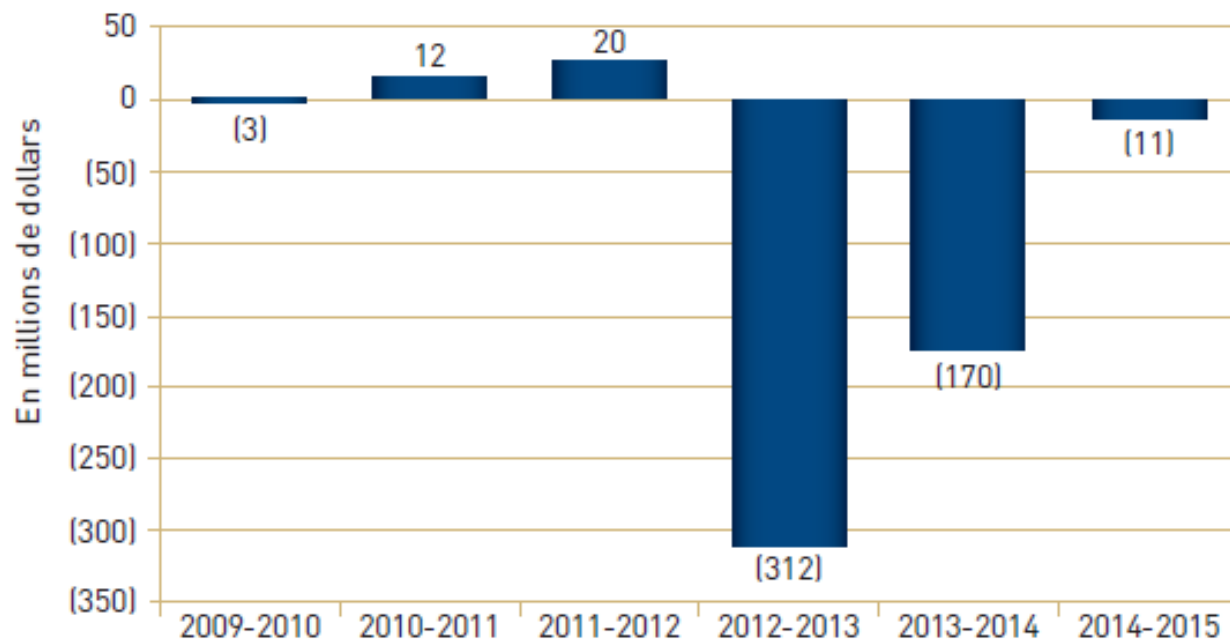


Situation financière

- La situation financière des universités s'est détériorée.
 - En 2011-2012, celles-ci ont enregistré globalement un excédent des produits sur les charges de 20 M\$, alors qu'elles ont affiché une insuffisance des produits sur les charges de 312 M\$ pour l'exercice suivant.
 - Cette insuffisance a fortement diminué dans les deux exercices subséquents, passant de 312 M\$ en 2012-2013 à 11 M\$ en 2014-2015.

Réseau universitaire (suite)

Figure 9 Excédent ou insuffisance des produits sur les charges¹
pour l'ensemble des universités



1. L'excédent ou l'insuffisance des produits sur les charges n'inclut pas l'effet des redressements.

Situation financière (suite)

- La forte augmentation des soldes de fonds ou de l'actif net présentés dans les états financiers des universités peut laisser croire à une situation financière maîtrisée, ce qui n'est pas le cas.
 - Cette augmentation est principalement occasionnée par l'application d'une nouvelle norme comptable et par d'autres éléments faisant varier les soldes de fonds ou l'actif net.
 - Dans les faits, les universités ont enregistré une insuffisance des produits sur les charges totalisant près de 500 M\$ pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015.

Réseau universitaire (suite)

Tableau 6 Variation du total des soldes de fonds ou de l'actif net des universités (en milliers de dollars)¹

	2011-2012 ²	De 2012-2013 à 2014-2015			2014-2015
	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Redressements ³	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ³	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges ³	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin
Université McGill	901 955	(84 855)	426 646	135 602	1 379 348
Université de Montréal	5 547	323 445	137 350	(59 931)	406 411
HEC	92 407	12 854	(418)	(22 175)	82 668
Université du Québec ⁴	(597 416)	804 014	162 328	(349 632)	19 294
Université Concordia	77 108	(48 807)	62 307	(94 678)	(4 070)
École Polytechnique de Montréal	(41 272)	(1 014)	25 307	(13 616)	(30 595)
Université Bishop's	(23 154)	21	(10 382)	(6 795)	(40 310)
Université de Sherbrooke	(143 166)	89 389	13 204	(54 695)	(95 268)
Université Laval	(307 494)	(132 055)	179 675	(26 615)	(286 489)
Total	(35 485)	962 992	996 017	(492 535)	1 430 989

1. Les soldes de fonds des organismes contrôlés (par exemple, des fondations) ne sont pas inclus dans le tableau 6 lorsqu'ils ne sont pas consolidés dans les états financiers des universités.

2. Nous présentons le solde non redressé pour effectuer une comparaison avec les données que nous avons publiées à l'hiver 2013.

3. Pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, l'effet des redressements sur les autres éléments et sur l'excédent ou l'insuffisance des produits sur les charges est présenté dans la colonne Redressements.

4. Les données des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche de l'Université du Québec ainsi que celles du siège social sont présentées dans le tableau 9 de l'annexe 3.

HEC Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

Autres recommandations

- Deux autres recommandations, qui découlent de nos travaux d'audit financier, n'ont pas progressé de manière satisfaisante depuis 2012-2013.
 - L'Université du Québec n'a pas respecté les délais prévus par sa loi constitutive pour produire ses états financiers consolidés.
 - Le ministère n'a pas encore prévu de modalités de suivi et de versement des subventions à payer aux entités du réseau relativement aux congés de maladie et aux vacances.

Commentaires de l'entité auditée

Le ministère a adhéré à toutes nos recommandations.